



URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est la sa ETABLISSEMENTS DEBOIS représentée par M. Thierry DEBOIS, dont le siège se situe rue de la Gare de Ramillies, 45 à 1367 RAMILLIES.

Le bien concerné est situé Rue de la Gare de Ramillies 45 à 1367 RAMILLIES, et cadastré sous Ramillies, 2^{ème} Division Autre-Eglise, Section B, parcelles 153/A, 154/B, 159/G, 163/B, 164/C, 164/D, 165/F2, 165/G2, 165/K2, 165/M2, 165/W, 166/M et 166/N, et sous Ramillies, 3^{ème} Division Geest-Gérompont, Section A, parcelles 1079/M, 1079/W, 1079/X, 1079/Y et 1080/F.

Le projet consiste à : **DEMOLIR DES BATIMENTS, CONSTRUIRE UN HANGAR POUR STOCKAGE ET UN COMMERCE**

La demande est soumise à l'enquête publique visée aux articles D.VIII.7 et suivants en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial et présente les caractéristiques suivantes :

La demande implique une dérogation au plan de secteur

| Date d'affichage de l'avis | Date d'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête |
|----------------------------|-------------------------------|---|
| 13/03/2020 | 17/04/2020 | Administration communale Le 04/05/2020 à 10h00 |

Le dossier peut être consulté **durant la période d'enquête** au Service Urbanisme de l'Administration communale de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies :

- les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00, sans rendez-vous
- les mardis, mercredis et jeudis de 8h00 à 16h00, **sur rendez-vous uniquement**
- le 21/03/2020 une permanence se tiendra le samedi de 09h30 à 12h00 et le jeudi 02/04/2020 de 16h00 à 20h00, **uniquement sur rendez-vous**

Les rendez-vous doivent être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Urbanisme, uniquement par téléphone au 081/43.23.46 (les demandes de rendez-vous par mail ne seront pas prises en compte). Pour les consultations après 16h00, les permanences sont supprimées si personne n'a pris de rendez-vous.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès de l'agent communal désigné à cette fin.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser à l'attention du Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Ramillies, Avenue des Déportés, 48 à 1367 Ramillies
- par télécopie au 081/43.23.41
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@commune-ramillies.be
- remises au Service Urbanisme de l'Administration communale

À peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés, ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

À Ramillies, le 09/03/2020

Par le Collège,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Ch. MOTTART

J.-J. MATHY

En application de l'arrêté du Gouvernement wallon adopté le 18 mars 2020 visant la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours fixés dans l'ensemble de la législation et réglementation wallonnes, les délais d'instruction des demandes de permis sont suspendus du 18 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus.

En conséquence, les enquêtes publiques ou annonces de projet en cours durant cette période sont temporairement suspendues et reprendront donc à partir du vendredi 17 avril 2020.

Si cette suspension devait être prorogée, les délais d'affichage seront à nouveau adaptés en conséquence.